

# **L'EUROPE CAROLINGIENNE** **(714-888)**

**GENEVIÈVE BÜHRER-THIERRY**

4<sup>e</sup> édition

La première édition de cet ouvrage a paru aux éditions Sedes dans la collection Campus, sous la direction de Joël Cornette

Avec la collaboration de Patrick Boucheron (histoire médiévale)

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



Illustration de couverture: Évangélaire de Lorsch,  
Saint Jean l'évangéliste (détail), c. 810, Bibliothèque apostolique vaticane

© Armand Colin, 2019 pour la présente édition

© Armand Colin, Paris, 2001, 2008, 2010, 2015

ISBN 978-2-200-62282-4

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

Armand Colin est une marque de  
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert 92240 Malakoff

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>15</b>
<b>1  Charles Martel et l'extension de la puissance des Carolingiens (714-741)</b>	<b>17</b>
L'héritage et les moyens de la politique de Charles Martel	17
La réintégration des principautés périphériques	111
La consolidation de la puissance franque	114
<b>2  Pépin le Bref le fondateur de la dynastie (741-768)</b>	<b>117</b>
Les derniers maires du palais	117
La fondation de la royauté sacrée	120
Les grands traits de la politique de Pépin	124
<b>3  Charlemagne et la construction de l'Empire carolingien (768-814)</b>	<b>129</b>
La prise en main du royaume et les conditions de la conquête	129
La « dilatation du royaume » : chronique des conquêtes de Charlemagne	133
Le couronnement impérial	138
<b>4  Louis le Pieux ou comment conserver l'Empire chrétien (814-840)</b>	<b>147</b>
Les débuts du règne et la réorganisation de l'Empire	147
Une nouvelle conception du gouvernement	149
Les années de crise	151
<b>5  Les fils de Louis le Pieux et l'émergence de royaumes spécifiques (840-877)</b>	<b>157</b>
La guerre civile et le partage de Verdun	157
Le « régime de la confraternité »	161
Nouvelles tensions	164
<b>6  Les derniers Carolingiens face à la montée en puissance de l'aristocratie (877-888)</b>	<b>167</b>
La rapidité des successions royales	167
L'Empire de Charles III dit le Gros	171
<b>7  Une Europe chrétienne</b>	<b>177</b>
Royauté sacrée et théocratie	177

L'encadrement ecclésiastique I79

Devenir un bon chrétien I87

**8| Une première culture européenne I91**

Quelles langues parlait-on dans l'Europe carolingienne? I91

La diffusion du savoir I95

**9| Une Europe de l'aristocratie I101**

Aristocratie, noblesse, liberté I101

Les structures familiales I104

Royauté et aristocratie I107

**10| Entre Loire et Rhin: le centre politique et économique de l'Europe carolingienne I111**

Au centre du pouvoir I111

Au cœur des échanges I119

**11| Royaumes périphériques, marches et frontières I127**

Le royaume de Germanie I127

Le royaume d'Italie I133

Le royaume d'Aquitaine et la marche d'Espagne I139

**Annexes I145**

La propagande carolingienne :  
l'invention des rois fainéants I146

L'Empire carolingien en paix I151

Un programme de réforme  
institutionnelle à la fin du règne de

Charlemagne I156

Monastères et immunité dans l'Empire  
carolingien I161

Le règlement de la succession  
de Louis le Pieux I167

Le régime de la confraternité I173

La politique de christianisation  
à l'Est I179

La fin de l'Empire carolingien I184

**Chronologie I189**

**Généalogie des Carolingiens I193**

**La descendance de Louis le Pieux I194**

**Glossaire I195**

**Bibliographie I201**

**Index I207**

**Table des cartes & des documents I213**

# INTRODUCTION

En 1983, Pierre Riché publiait une magistrale synthèse intitulée *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, plusieurs fois rééditée depuis. Avec d'autres, en cette fin de xx<sup>e</sup> siècle qui va vu chaque jour progresser la construction européenne, il a contribué à faire de Charlemagne un des « pères fondateurs de l'Europe ». L'Europe des Carolingiens n'est pas tout à fait la nôtre puisqu'elle ne comprend ni le monde britannique, ni le monde scandinave, ni la péninsule ibérique et trouve ses limites aux confins du monde slave et du monde germanique. L'Empire de Charlemagne reste pourtant la première formation politique englobant d'aussi vastes territoires tout en restant limitée au continent européen, contrairement à l'Empire romain qui s'étendait sur toutes les rives de la Méditerranée.

Mettant à profit le renouvellement des études portant sur les viii<sup>e</sup>-ix<sup>e</sup> siècles depuis une vingtaine d'années, le présent ouvrage a pour but de s'interroger sur les dimensions européennes de l'Empire carolingien. Il s'agit d'une nouvelle édition du manuel paru sous le même titre, dans la collection Campus, en 1999 : la remarquable évolution de la recherche sur le haut Moyen Âge depuis dix ans nous a paru justifier pleinement la refonte de l'ouvrage, de manière à prendre en compte les nouveaux acquis.

Cet ouvrage offre à la fois une rapide synthèse des événements et une réflexion sur les domaines dont les caractéristiques ont été effectivement étendues à toute l'Europe par l'effet de la conquête carolingienne : en premier lieu, le christianisme, qui reste le seul ciment véritable au sein de l'Empire ; en second lieu, la culture des élites ; en dernier lieu, les réseaux aristocratiques, qui se sont étendus aux dimensions de l'Empire durant un siècle environ, du milieu du viii<sup>e</sup> au milieu du ix<sup>e</sup> siècle. Il ne fait aucun doute que tous ces éléments sont à mettre au compte d'une véritable volonté politique des souverains carolingiens, relayés par les élites politiques, raison pour laquelle on peut dire qu'il a existé une « Europe carolingienne », au sens où c'était une Europe pensée et voulue par les Carolingiens sans l'action desquels elle n'aurait pas existé.

Mais l'Europe carolingienne n'est pas pour autant uniforme : elle correspond au contraire à un ensemble d'espaces et de traditions juxtaposés, dans le cadre d'un gouvernement très peu centralisé. Il faut considérer, d'une part, le cœur de l'Europe carolingienne, c'est-à-dire l'espace qui s'étend entre la Loire et la Rhin et représente le

noyau du monde franc, et, d'autre part, l'ensemble des régions périphériques, plus ou moins organisées en royaumes autonomes suivant les époques, qui conservent des particularismes très forts. Si les Carolingiens ont su imposer durablement leur marque sur un espace comme l'Aquitaine ou la Bavière, en bouleversant en partie les systèmes de gouvernement, on observe aussi qu'ils y ont implanté des familles de l'aristocratie « franque » qui sont devenues, en quelques générations, des familles de l'aristocratie « locale » par la vertu de l'acculturation. Multiple, polycentrique, parlant toutes les langues et utilisant les droits de tous les peuples, l'Europe carolingienne n'existe que par la puissance du pacte qui lie le roi et l'aristocratie. Lorsque se clôt le IX<sup>e</sup> siècle, les grands de chaque région constitutive de l'Empire ne se reconnaissent plus dans ce pacte ou n'y trouvent plus d'intérêt : commence alors une fragmentation des territoires et des autorités qui marque la fin de l'Europe carolingienne.

L'ensemble est construit de manière à la fois chronologique et thématique : les six premiers chapitres ont pour but de « raconter l'histoire » de la construction, puis de l'évolution des États fondés par les Carolingiens, depuis le début du VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Ces six chapitres chronologiques correspondent aux six générations de Carolingiens qui ont régné sur l'Europe. Les cinq chapitres suivants ont pour but de montrer les dimensions européennes de l'Empire carolingien, au travers de la mise en place de l'Église, du renouveau de la culture et de la puissance de l'aristocratie. Ils visent aussi à montrer que l'Europe carolingienne n'est pas uniforme, mais oppose au contraire un centre – l'espace situé entre la Loire et le Rhin, véritable cœur de l'Empire carolingien – à différents royaumes périphériques, dont l'autonomie est plus ou moins forte suivant les époques et dont les plus importants sont la Germanie, l'Italie et l'Aquitaine.

On trouvera en annexe des documents plus ou moins longuement commentés, qui rappellent que nos connaissances sur le monde carolingien reposent essentiellement sur les sources écrites, dont on apercevra ainsi un échantillon. On a cependant privilégié les documents narratifs et normatifs, plus faciles à resituer dans leur contexte.

La fin de l'ouvrage présente des éléments susceptibles de guider l'étudiant dans l'exploitation de ce livre ou dans ses propres recherches. Elle comprend une chronologie des principaux événements, une généalogie, un glossaire des termes médiévaux rencontrés dans l'ouvrage et une bibliographie entièrement remise à jour.

# CHAPITRE 1

## **CHARLES MARTEL ET L'EXTENSION DE LA PUISSANCE DES CAROLINGIENS (714-741)**

### **1. L'HÉRITAGE ET LES MOYENS DE LA POLITIQUE DE CHARLES MARTEL**

### **2. LA RÉINTÉGRATION DES PRINCIPAUTÉS PÉRIPHÉRIQUES**

### **3. LA CONSOLIDATION DE LA PUISSANCE FRANQUE**

L'Empire carolingien a été fondé grâce à la réussite d'une grande famille de l'aristocratie franque, les Pippinides, originaire de la partie orientale du royaume des Francs qu'on appelle l'Austrasie. L'histoire de cette famille remonte au début du VII<sup>e</sup> siècle, mais ce sont surtout Pépin II dit de Herstal et son fils Charles, surnommé « le Marteau » à cause de ses exploits militaires, qui ont consolidé leur pouvoir sur le royaume. C'est Charles en particulier qui a posé les bases du futur système carolingien et qui a procédé à une première extension géographique de l'autorité des Carolingiens en Europe.

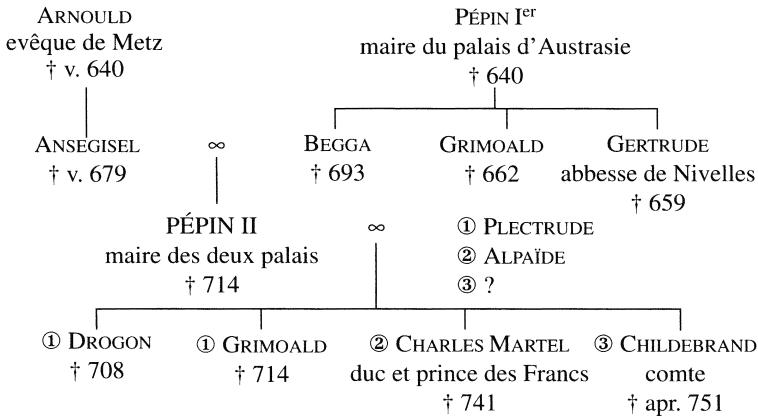
### **1. L'HÉRITAGE ET LES MOYENS DE LA POLITIQUE DE CHARLES MARTEL**

#### **1.1 L'ŒUVRE DE PÉPIN II**

Les Pippinides sont issus de l'alliance vers 620 de deux puissants groupes familiaux : celui de saint Arnould, évêque\* de Metz, possessionné dans la vallée de la Meuse, de la Moselle et celle du Rhin moyen, et porteur d'un grand charisme puisque des miracles s'opéraient sur son tombeau, et celui de Pépin I<sup>er</sup>, dit de Landen, dont le patrimoine familial était situé plus au nord, essentiellement dans le Brabant et le Namurois. La réunion de ces deux familles par le mariage des enfants d'Arnould et de Pépin, Ansegisel et Begga, aboutit à la concentration de domaines importants situés entre la Meuse et le Rhin : Landen, Herstal, Thionville, par exemple. C'est là aussi que les Pippinides disposaient de relais spirituels grâce aux monastères qu'ils avaient fondés sur leurs terres,

comme Nivelles ou Stavelot. C'est là enfin qu'ils recrutent leurs clients, grands propriétaires fonciers de la région qui acceptaient de se mettre à leur service en espérant en retirer des avantages : les Widonides et les Unrochides, notamment, sont originaires de cette région. Pépin II accroît encore la puissance foncière de sa famille en épousant Plectrude, la fille du comte\* Hugobert, qui lui apporte de nouveaux domaines situés à la confluence du Rhin et de la Moselle, dans le bassin de Trèves et de Cologne.

### ||| Généalogie des Pippinides jusqu'à Charles Martel



Fort de tous ces appuis, Pépin II a réussi, dans les années 687-710, à contrôler toute l'Austrasie et à faire la conquête de la Neustrie : les deux principales parties du royaume des Francs sont donc entre ses mains, bien qu'il ne soit pas roi mais seulement maire\* du palais. Il gouverne au nom d'un roi fantoche, descendant de Clovis, qui représente la légitimité du pouvoir mais qui ne l'exerce plus en réalité ; lorsque le roi Thierry III meurt en 691, c'est Pépin qui choisit son successeur parmi les héritiers possibles.

Pépin a aussi renforcé la position des Francs au nord de l'Austrasie en s'attaquant avec succès au royaume des Frisons et en soutenant le mouvement d'évangélisation de la Frise et de la Germanie, inauguré par les missionnaires anglo-saxons : de nombreuses campagnes permettent aux Francs de reconquérir la Frise occidentale, où le Northumbrien Willibrord relève l'église Saint-Martin d'Utrecht avec l'appui de Pépin. Willibrord a fondé le monastère\* d'Echternach, qui devint un grand centre de mission vers la Frise, sur des terres qui appartenaient aux Pippinides. Pépin et Plectrude accroissent considérablement les biens de ce monastère en 706 et précisent que les abbés devront rester fidèles à la famille des donateurs. C'est le début de la politique



d'alliance entre la famille de Pépin, les missionnaires anglo-saxons et la papauté, politique perpétuée par son fils Charles Martel.

## 1.2 UNE SUCCESSION DIFFICILE

Lorsqu'en 714 Pépin disparaît, les deux fils qu'il a eus de Plectrude sont déjà décédés. Il reste cependant Charles, fils d'une seconde épouse nommée Alpaïde, probablement originaire de la région de Liège : c'est pourquoi Charles ne porte pas un nom caractéristique de la famille pippinide, mais il est néanmoins très clair qu'il n'est pas un « bâtard », terme qui n'a guère de sens au VIII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où beaucoup de grands vivent dans un régime de polygamie qui ne distingue entre les épouses que par référence à la puissance de la famille d'où elles sont issues. Plectrude cependant n'entend pas léguer l'héritage de Pépin – dont une bonne partie vient de sa propre famille – à Charles et revendique la régence des deux mairies du palais au nom d'un de ses petits-fils. Il n'en faut pas davantage pour précipiter les Neustriens dans la révolte ouverte, sous la houlette de Ragenfred qui envahit l'Austrasie jusqu'à Cologne, où Plectrude s'est réfugiée, tandis que les Frisons et les Saxons l'attaquent par le nord.

Au terme de plusieurs années difficiles, Charles se fait reconnaître comme chef incontesté par la clientèle et les amis de son père : entre 716 et 720, il bat plusieurs fois les Neustriens, puis il se retourne contre les Frisons, qu'il poursuit jusqu'à Utrecht ; il recueille le soutien de Willibrord, enfin il repousse les Saxons jusqu'à la Weser. Il obtient surtout de Plectrude qu'elle lui livre le « trésor » de Pépin, un ensemble de biens mobiliers qui atteste tout à la fois la richesse, le prestige et le pouvoir de celui qui les détient. Cependant, voulant gagner la confiance des Neustriens, il reconnaît leur roi Chilpéric II et rend sa charge de comte d'Angers à Ragenfred, le chef de la révolte. Charles a néanmoins rétabli l'autorité austrasienne sur les deux royaumes francs.

## 1.3 UN POUVOIR ASSIS SUR DE NOUVELLES BASES

Charles a donc repris en main le royaume par des moyens militaires : dès 719, il prend le titre de *dux et princeps Francorum* – duc et prince des Francs – qui montre l'origine de son pouvoir mais indique aussi qu'il est partout après le roi le second dans le royaume : il exerce en Neustrie comme en Austrasie un pouvoir qui est par nature vice-royal et est donc appelé à s'étendre sur l'ensemble des territoires reconnaissant l'autorité nominale du roi des Francs. Mais pour parvenir à s'imposer face aux grands des autres régions qui ont profité, tout comme les Pippinides, de la décadence du pouvoir royal pour s'ériger en puissance autonome, Charles doit se ménager des alliés et accroître encore sa « force de frappe ».

Les premiers Carolingiens ont réussi à s'imposer parce qu'ils ont su associer l'aristocratie à leurs projets : qui entrait à leur service et leur restait fidèle pouvait tirer des

bénéfices très substantiels de cette fidélité. Au premier rang, on retrouve bien sûr la clientèle austrasienne de Pépin, mais Charles leur adjoint bientôt, d'une part, des Neustriens qui sont entrés dans son alliance, comme Ragenfred, et, d'autre part, de plus petits propriétaires fonciers auxquels il faut donner les moyens de s'équiper. Charles généralise alors un procédé qui existait depuis longtemps et qui consistait à s'assurer de la fidélité et des services militaires d'un homme libre en échange de la cession d'une terre en usufruit. L'homme s'engage par une *commendatio*\* : il se recommande à un plus puissant que lui et le puissant lui remet un *beneficium* – bénéfice\* – au titre du service rendu. C'est en quelque sorte une récompense anticipée qui permet au vassal\* de faire vivre sa famille et de s'équiper pour le service militaire qu'il doit à son seigneur\*. Or cet équipement coûte de plus en plus cher puisque le fer de lance de l'armée franque est constitué, probablement depuis Pépin II, de cavaliers stabilisés par leurs étriers et protégés par une cuirasse sur laquelle sont cousues des écailles de métal, la brogne\*.

### Que signifie seigneur au Moyen Âge ?

Le terme français *seigneur* vient du latin *senior* (l'Ancien) qui contient en latin classique une nuance de respect et peut être employé dans un sens équivalent à *dominus* : le maître de la maison et, par extension, celui qui exerce une autorité sur les personnes qui sont dans sa dépendance (femmes, enfants, serviteurs, esclaves...). Notre français *seigneur* traduit indistinctement *senior* et *dominus*, et correspond en fait à plusieurs sens possibles suivant le contexte :

1. *Dominus*, le Seigneur, est dans la langue de l'Église occidentale la traduction du grec *Kyrios* et désigne Dieu. C'est ce sens que l'on trouve dans l'invocation des chartes : *Au nom du Seigneur...*, ce qui fait toujours référence à Dieu, celui qui possède la toute-puissance sur tout l'Univers.
2. Dans la terminologie médiévale classique, le *seigneur* est celui qui prend un homme libre à son service en échange de l'entretien et de la protection qu'il étend sur lui : il est donc, dans une certaine mesure, dans la position du *senior* romain vis-à-vis de son dépendant, qu'on nomme le *vassal*. Ce sens est commun à toutes les langues romanes.
3. Mais il est aussi d'usage d'appeler *seigneur* (*dominus*) toute personne dont l'autorité est remarquable : le roi, bien sûr, mais aussi les évêques, les abbés et les comtes, ce qui ne signifie pas forcément qu'ils sont dans la position du seigneur féodal par rapport à celui qui les appelle ainsi.

Charles n'est pas le seul à agir ainsi pour étendre sa clientèle militaire, mais il est le seul à disposer de l'ensemble des fiscs\*, les terres qui appartiennent au roi et donc à l'État, au titre de la mairie du palais. Il n'hésite pas à donner en bénéfice à ses guerriers non seulement une partie de ces terres fiscales, mais surtout des terres qui appartiennent aux églises et dont il estime pouvoir disposer au titre de la protection qu'il étend sur ces églises. Charles n'hésite pas non plus à remettre la charge épiscopale aux mains de ses fidèles et de ses parents, dans le but d'avoir sur place des auxiliaires dévoués :

dès leur installation en Neustrie, les Austrasiens ont conclu des alliances matrimoniales, au plus haut niveau. Drogon, fils de Pépin II et de Plectrude et donc demi-frère de Charles Martel, a notamment épousé Anstrude, la fille de l'ancien maire du palais de Neustrie, Warathon. Leur fils, Hugues, a été élevé en Neustrie et il est devenu un des personnages les plus importants de la région car Charles Martel lui a confié les évêchés d'Avranches, de Lisieux, Bayeux, Rouen et Paris ainsi que les abbayes de Saint-Denis, Saint-Wandrille et Jumièges, de manière à établir fermement l'autorité des Carolingiens. Hugues est une sorte de symbole de la nouvelle Neustrie. L'action de Charles vise cependant à étendre cette autorité au-delà des deux royaumes francs.

## 2. LA RÉINTÉGRATION DES PRINCIPAUTÉS PÉRIPHÉRIQUES

### 2.1 ORIGINE DES PRINCIPAUTÉS

À la fin du VI<sup>e</sup> siècle, le royaume des Francs, c'est-à-dire l'ensemble des territoires qui étaient sous la coupe des rois mérovingiens, a connu un processus de dissociation lié à l'affaiblissement de la royauté : dans de nombreuses régions, les grands, laïques ou ecclésiastiques, qui avaient reçu du roi un pouvoir de gouvernement sont de plus en plus tentés de l'exercer de manière autonome, tout en continuant à reconnaître l'autorité nominale du roi mérovingien qui reste seule source de légitimité. Ils créent de ce fait une nouvelle forme d'organisation politique : la principauté, qui se définit comme un territoire gouverné par une dynastie non royale. Le royaume des Francs est devenu un conglomérat de principautés, dont les chefs ont pris le titre de *princeps* et prétendent à l'égalité avec le maire du palais de Neustrie-Austrasie qui s'est arrogé le titre de *princeps Francorum*.

Ces principautés sont de deux natures : il existe, notamment en Bourgogne, des principautés épiscopales constituées de plusieurs diocèses et dont l'évêque, comme Savary d'Auxerre, assume toute l'administration, exerce tous les pouvoirs comtaux et dispose d'une armée. Mais la plupart de ces principautés ont un caractère régional, comme l'Aquitaine, la Bavière ou la Provence, et sont dirigées par une famille de l'aristocratie, comme les Agilolfingiens en Bavière ou la famille du patrice\* Mauronte en Provence. Il ne faut pas voir dans le développement de ces principautés une hostilité « nationale » à la domination franque : la plupart de ces familles sont elles-mêmes d'origine franque et ont été mises en place, parfois depuis le VI<sup>e</sup> siècle, par le roi mérovingien dont elles continuent de reconnaître l'autorité théorique. C'est en premier lieu contre ces grandes familles que Charles Martel entreprend de sévir.

### 2.2 L'AQUITAINE, LA BOURGOGNE ET LA PROVENCE

En Aquitaine, où la pénétration franque n'a jamais été très forte, le duc Eudes s'est constitué une principauté autour de Bordeaux et Toulouse, d'où il tente de repousser

LES PRINCIPAUTÉS PÉRIPHÉRIQUES ET LE ROYAUME DES FRANCS AU DÉBUT DU VIII<sup>e</sup> SIÈCLE

les attaques des Musulmans, arabes et surtout berbères, qui ont envahi la péninsule ibérique depuis 711. Il remporte une éclatante victoire en défendant Toulouse en 721 et met sur pied un système d'alliance défensive avec un des chefs musulmans hostile au *wali* de Cordoue Abd-al-Rahmân. Cette politique se révèle hasardeuse, car la chute de cet allié en 732 expose Eudes et sa principauté à un raid fulgurant, mené par le *wali* lui-même, qui s'attaque avec succès à Bordeaux et à Poitiers dont les églises sont réduites en cendres. Mais sur la route qui conduit de Poitiers à Tours, il rencontre les hommes de Charles, qui lui interdisent l'accès à la plus riche basilique de la Gaule, dédiée à

saint Martin, qui est aussi le patron de la dynastie mérovingienne, et donc du royaume. Cette célèbre « bataille de Poitiers », qui se déroule en réalité à Moussais, le 25 octobre 732, a fait de Charles Martel, dans les mémoires, le champion de la Chrétienté contre l'Islam : si l'événement a eu un réel retentissement du vivant même de Charles, il a surtout contribué à montrer la supériorité militaire de la cavalerie franque, qui pourtant ne se mêle guère de poursuivre les Musulmans qui pillent l'Aquitaine en se retirant, mais qui sévit immédiatement contre les principautés épiscopales d'Orléans et Auxerre dont les évêques sont déportés en Austrasie.

Charles entame alors une politique de remise au pas du sud de la Gaule, en s'attaquant à toutes les velléités d'indépendance de l'aristocratie, depuis la Bourgogne jusqu'à la vallée du Rhône. Il rétablit partout de nouveaux comtés, confiés à des membres de sa famille, et met la main sur les grandes abbayes. En 736, ses expéditions le mènent jusqu'en Provence où le patrice Mauronte s'allie avec les Musulmans de Septimanie pour lui résister : c'est le prétexte à plusieurs campagnes d'une grande violence, destinées à châtier les « traîtres et les tyrans », comme l'écrit Childebrand, et surtout à établir l'autorité du maire du palais sur l'ensemble de la région à partir de 739-740. Il serait faux cependant d'interpréter cet épisode comme la lutte des traditions « romaines » restées vivaces dans le sud contre l'oppression franque venue du nord, car Charles trouve aussi des appuis sur place, grâce aux familles qui rejettent l'autorité du patrice Mauronte et recherchent l'alliance avec les Carolingiens pour fortifier leur position de pouvoir. Ainsi Abbon, issu d'une famille « romaine », fut-il installé par Charles comme son représentant dans la région et obtint-il des biens confisqués au parti de Mauronte, ce qui lui permit de consolider son pouvoir dans toutes les Alpes de Haute-Provence.

### ***Childebrand, un précieux allié de Charles Martel***

Tous ces événements sont connus surtout par une œuvre contemporaine qu'on appelle couramment la *Continuation de Frédégaire*, dont le but est de poursuivre les *Dix Livres d'Histoire*, composés par l'évêque Grégoire de Tours à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, qui racontent l'histoire des Francs. Parmi les continuateurs de cette œuvre, on trouve, au début du VIII<sup>e</sup> siècle, un demi-frère de Charles Martel, nommé Childebrand, auquel il avait donné des biens dans la région de Melun et une charge comtale en Auvergne. Charles le nomma ensuite général en chef de la campagne de Provence contre les Arabes et leurs alliés : c'est lui notamment qui mena le siège d'Avignon en 737-738, et il est probable que Charles lui confia aussi une charge comtale en Bourgogne, après la chute des principautés épiscopales. Childebrand était donc tout à la fois homme de guerre et « chroniqueur », et il ne se priva pas de raconter les campagnes de Charles de son propre point de vue. En 751, son fils Nivelung lui succéda, à la fois comme comte en Bourgogne et comme continuateur de la chronique, qui devint ainsi une sorte de « chronique familiale » des Carolingiens.

## 2.3 L'ALÉMANIE ET LA BAVIÈRE

Les deux principautés périphériques de Germanie connaissent à peu près la même situation que le sud de la Gaule, à l'exception des raids et des possibilités d'alliance avec les Musulmans. On trouve en effet en Alémanie une famille comtale, autrefois mise en place par les Francs, qui profite de l'affaiblissement de la royauté pour prendre le titre ducal et échapper à la tutelle du maire du palais, qu'elle considère comme un égal et non comme un supérieur. Ainsi, vers 724-725, le duc des Alamans Lantfried fait-il rédiger une nouvelle version de la loi des Alamans, qui mentionne bien le rôle du roi mais ignore complètement le duc des Francs. Charles doit monter deux expéditions militaires, en 730 puis en 732, pour chasser Lantfried et réintégrer l'Alémanie dans le territoire de puissance des Francs, en s'appuyant notamment sur le monastère de Reichenau, qui a été fondé sous sa protection.

En Bavière, la situation est beaucoup plus délicate pour les Carolingiens car les Agilolfingiens, qui sont eux aussi des grands nommés par le roi mérovingien au VI<sup>e</sup> siècle, sont considérés depuis très longtemps comme une dynastie ; ils sont aussi à la tête d'une région à l'identité forte et sont traditionnellement alliés avec la dynastie lombarde. Charles profite d'une situation d'instabilité à la mort du duc Théodon en 725 et mène deux campagnes militaires en 725 et 728 pour imposer son candidat à la succession, Hucbert, le neveu du duc précédent. Mais, en contrepartie, le duc doit céder la partie nord de son territoire, le Nordgau, aux Francs qui repartent avec un énorme butin et avec plusieurs femmes de la famille ducale, dont Swanahild, qui devient la seconde épouse de Charles Martel. À la mort d'Hucbert en 736, Charles confie le duché à Odilon, un proche de Swanahild, qui mène cependant très vite une politique indépendante et devient, dans les années 740, le chef de l'opposition anti-pippinide dans les principautés périphériques.

## 3. LA CONSOLIDATION DE LA PUISSANCE FRANQUE

### 3.1 EXTENSION DE LA DOMINATION FRANQUE EN FRISE ET EN GERMANIE

On voit donc que la politique de Charles consiste à étendre aussi loin que possible l'influence franque sur les territoires autrefois contrôlés par les Mérovingiens. Mais il a aussi pour but de renforcer cette influence sur les territoires nouvellement conquis, en particulier au nord et à l'est, où Frisons et Saxons se sont révélés dangereux lors des événements de 714-718. Ainsi, en Frise, Charles rompt-il avec la politique de ses prédécesseurs, car il comprend que pour intégrer définitivement la Frise occidentale soumise avec la mort du prince Radbod en 719, il faut s'attaquer au sanctuaire de la résistance frisonne au-delà du Rhin. Pour ce faire, il n'hésite pas à monter une expédition navale, en recourant aux services des Frisons cisrhénans déjà soumis, et il parvient à contrôler l'ensemble de la région dès 734.

Contre les Saxons, Charles n'a pas les moyens de sévir directement, mais il organise un glacis protecteur en Germanie moyenne, en renforçant la colonisation franque le long de la vallée du Main, dans une région qui, de ce fait, portera plus tard le nom des Francs : la Franconie. C'est une excellente position stratégique, car elle permet tout à la fois de se protéger contre les Saxons et de prendre les Alamans et les Bavares à revers. Enfin, toute cette organisation militaire trouve un répondant dans l'organisation ecclésiastique de la région, nouvellement évangélisée avec l'appui du maire du palais.

### 3.2 SOUTIEN À LA MISSION DE WILLIBROD ET DE BONIFACE

La Frise comme la Germanie sont en effet les régions de prédilection des missionnaires anglo-saxons du VIII<sup>e</sup> siècle : Willibrord, dont nous connaissons les liens avec les Pippinides, et Wynfrid, qui le rejoint en 716 et deviendra l'apôtre de la Germanie.

Wynfrid est resté moine dans le Wessex jusqu'à l'âge de 40 ans, puis a été pris d'un désir de *peregrinatio* qui manifestait la volonté de convertir ses frères saxons restés sur le continent et dans les ténèbres du paganisme. Il débarque en Frise, mais se préoccupe d'abord de recueillir le soutien du pape Grégoire II en se rendant à Rome : le 15 mai 719, le pape le reconnaît comme son représentant et lui donne le nom de Boniface comme signe du lien qui l'unit au siège romain. Il commence à œuvrer en Germanie centrale ; il retourne à Rome en 722, où il est consacré évêque le 30 novembre. Il demande alors le soutien officiel du maire du palais, qui lui octroie sans restriction la possibilité d'utiliser toutes les structures administratives et militaires mises en place par les Francs. En 732, le pape Grégoire III lui remet le *pallium*\*, avec autorité sur toute la Germanie.

Fort de tous ces soutiens, Boniface met en place le premier réseau ecclésiastique en Germanie centrale et méridionale. À Würzburg, ancien centre politique des ducs de Thuringe, Boniface fonde le premier siège épiscopal de la région en 741, en s'appuyant sur l'héritage du missionnaire irlandais Kilian (690), et il estime la région suffisamment christianisée pour y implanter trois monastères féminins, peuplés de moniales anglo-saxonnes. Ces structures ecclésiastiques appuient le mouvement de colonisation franque dans la haute vallée du Main. Plus au nord, où il a lui-même abattu le chêne sacré dédié à Thor près de Geismar, il fonde deux diocèses : Erfurt et Bûrburg, dont l'existence est sans cesse menacée par les raids saxons, et surtout, en 744, un monastère qui doit devenir le grand centre de mission vers la Saxe : Fulda, où il sera enterré, qui est sous la tutelle directe du pape. Enfin, avec l'accord du duc Odilon, Boniface réorganise l'Église bavaroise, qui n'était encore qu'embryonnaire, en dessinant quatre diocèses : Salzbourg, Ratisbonne, Freising et Passau, dont il ordonne les évêques cano- niquement.

### 3.3 POSITION « VICE-ROYALE » DE CHARLES MARTEL

Dans toute cette politique, on voit Charles Martel se comporter comme un véritable *princeps*, c'est-à-dire remplissant les charges qui sont normalement celles du roi, notamment vis-à-vis des églises. Le pape lui-même ne s'y trompe pas lorsqu'en 739 il adresse à Charles une lettre, accompagnée de précieux cadeaux, dans laquelle il le désigne comme *subregulus* – vice-roi – et le supplie d'intervenir dans la querelle qui l'oppose au roi des Lombards :

« À cette époque, le saint pape Grégoire envoya au *princeps* Charles depuis Rome, siège de l'apôtre saint Pierre, une ambassade pourvue des clefs du tombeau et des chaînes de saint Pierre, ainsi que de riches et nombreux présents ; on n'avait jamais rien vu ni entendu de tel auparavant. »

Continuation de Frédégaire, chap. 22

Cette ambassade semble avoir fait grande impression à la cour franque, mais Charles ne veut pas se fâcher avec le roi Luitprand qui l'a aidé à mater la Provence et qui a adopté – sans doute vers 737 – son fils Pépin, qui devint dès lors fils de roi. Malgré le silence de Charles, les relations entre les Pippinides et la papauté sont renforcées par le soutien que le maire du palais accorde aux missionnaires mandatés par Rome.

Charles Martel a pourtant, dès le IX<sup>e</sup> siècle, une exécration dans la littérature ecclésiastique, en raison de son attitude face aux biens d'Église : il aurait ruiné le temporel de l'Église en le donnant en pâture à sa soldatesque et aurait « renversé de nombreux monastères ». S'il ne fait pas de doute que Charles a rémunéré ses fidèles avec une partie du temporel ecclésiastique et qu'il a largement pratiqué le cumul des charges épiscopales et abbatiales au profit de ses hommes de confiance, il n'en reste pas moins que son but n'était pas de détruire l'Église mais de l'utiliser à son profit. Quant aux spoliations réalisées au détriment des évêques ou des familles de l'aristocratie en révolte contre son autorité et qui touchent essentiellement les abbayes privées, elles ont permis aux Carolingiens de disposer d'un réseau de monastères sans précédent, qui a soutenu l'effort de renaissance culturelle des VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles : on ne peut donc pas dire qu'elles ont été détruites, mais on comprend l'amertume des familles spoliées. Aux générations suivantes, on interprétera cette position vice-royale sur l'Église comme la possibilité pour le roi de nommer librement évêques et abbés, voire de conserver pour lui-même l'abbatiate laïque des plus grandes abbayes.

La puissance de Charles est telle que, à la mort du roi Thierry IV en 737, il ne juge pas utile de lui trouver un successeur. À sa mort cependant, en 741, les deux fils auxquels il laisse l'essentiel de son héritage, Pépin et Carloman, vont affronter une révolte qui montre les limites du pouvoir atteint par les Pippinides.